



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 04 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du jeudi 15 septembre 2022 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Yvan Burnier, Président

Sont présents : A l'appel :
26 membres présents sur 33 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci,
et M. Pierre Henri Légeret, Municipaux

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 03 du 22 juin 2022
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 10 / 2021 – 2026 : travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)
8. Préavis no 11 / 2021 – 2026 : réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante
9. Interpellation « Rennaz, c'est du propre ! » de M. Olivier Pautrel
10. Interpellation « Débarras des objets encombrants » de M. Olivier Pautrel
11. Divers et propositions individuelles

M. Yvan Burnier, Président ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité in corpore et remercie chacun pour sa présence.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

En mémoire de M. Jovo Djakovic décédé le 11 août 2022, le Président demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 26 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Karin Boismoreau, Evelyne Lüthi, Geertruida Marie (Thérèse) Raja, MM. Christian Chatelan, Haxhi Hajdari et Dominique Weber.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président modifie l'ordre du jour en rajoutant un nouveau point pour l'interpellation de Mme Sarah Bernet « Pénurie d'énergie(s) – Et si on passait à l'action ? » en point 11.

Le point « Divers et propositions individuelles » devient le point 12.

Ordre du jour modifié

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 03 du 22 juin 2022
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 10 / 2021 – 2026 : travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)
8. Préavis no 11 / 2021 – 2026 : réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante
9. Interpellation « Rennaz, c'est du propre ! » de M. Olivier Pautrel
10. Interpellation « Débarras des objets encombrants » de M. Olivier Pautrel
11. Interpellation « Pénurie d'énergie (s) – Et si on passait à l'action ? » de Mme Sarah Bernet
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal no 03 de la séance du 22 juin 2022

Le procès-verbal est adopté par 24 oui, 0 non et 2 abstentions, tel que présenté.

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

4. Admissions – démissions

Nous n'avons pas d'admission.

L'Assemblée prend note du décès de M. Jovo Djakovic en date du 11 août 2022.

L'Assemblée reste composée de 26 membres avec le Président, soit 25 votes à main levée et 26 votes à bulletin secret.

5. Communications du bureau

Le Président communique une information.

- *Règlement général de police – séance du Conseil général du 13 octobre 2022 :*

Le Président explique que la Municipalité a proposé de faire voter le préavis sur le nouveau règlement de police en décembre en même temps que le budget 2023. Il a estimé que le préavis était déjà prêt et qu'il s'agissait d'un préavis pouvant amener beaucoup de questions, il était donc préférable de les séparer pour éviter une séance tardive. Il est conscient que le délai est un peu court pour la commission ad hoc.

6. Communications municipales

M. Pierre Henri Légeret, Municipal

- *Le cimetière :*

Un plan d'implantation des tombes est en phase de création.

- *ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :*

La prochaine séance étant prévue le 22 septembre 2022, des informations seront communiquées au prochain conseil.

- *Police :*

Comme annoncé, le nouveau règlement général de police (RGP) sera traité à la prochaine séance du Conseil général.

➤ *Assistant de sécurité publique (ASP) :*

L'engagement d'un ASP en commun entre les communes de Rennaz, de Roche et d'Yvorne se concrétise. La commune de Roche sera commune boursière. Un taux de 30 % est prévu pour Rennaz. Le projet définitif sera à confirmer ultérieurement.

➤ *Canal du Haut-Lac :*

Les travaux de réalisation de ce canal sont finalisés entre Roche, Rennaz et Noville. Un dernier rendez-vous est prévu le 25 septembre 2022.

➤ *Réseaux d'eaux :*

Selon les relevés de ces derniers mois de la société Corelltech, il n'y rien à signaler par rapport aux fuites d'eau.

➤ *Bornes hydrantes :*

La société Hinni a procédé aux contrôles annuels des bornes hydrantes sur la Commune et des changements de pièces sont prévus.

Mme Carine Deladoey, Municipale

➤ *Rien à signaler.*

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Route du village :*

Les travaux se sont poursuivis selon le planning de la deuxième phase. Il relève que pendant l'été il y a eu de gros impacts sonores et de poussière au centre du village. Pour la troisième phase des travaux, moins d'habitants seront touchés. Grâce à un été radieux, il a été possible d'utiliser le terrain herbeux entre la Maison de commune et le collège comme parking tout au long des travaux.

Des fouilles restées longtemps ouvertes à divers endroits du chantier ne sont ni de la responsabilité du maître d'œuvre, ni de l'entreprise, mais bien des services qu'il ne citera pas, qui ont pris du temps à s'organiser et à prendre des décisions. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas de grosses surprises, mais des adaptations liées aux découvertes de certaines conduites ou réseaux désinfectés.

Pour la troisième étape du chantier, une mauvaise surprise a été découverte. L'enrobé de goudron contient des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qui sont très polluants. Ceux-ci vont devoir être traités et éliminés dans une usine spécialisée localisée en Suisse allemande. Un coût supplémentaire sera rajouté pour l'évacuation des déchets. Des carottes de relevés ont été envoyées au laboratoire pour analyse. Des précisions seront transmises à la prochaine séance.

La Municipalité a décidé que le tapis définitif de la route sera posé en juin de l'année prochaine. Elle souhaite constater l'effet des bus sur les enrobés afin de pouvoir corriger les déformations éventuelles lors de la pose du nouveau tapis. L'arborisation de la traversée du village sera par contre réalisée encore cet automne sur la majorité du chantier.

Il remercie la population de sa compréhension par rapport à tous les inconvénients subis pendant l'été. Les employés du chantier ont relevé la gentillesse des habitants et l'accueil positif qu'ils ont reçu.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Les écoles :*

La rentrée s'est dans l'ensemble bien passée. Il y a eu un lot de petites surprises et quelques adaptations qui sont suivies de près.

La classe de 5P du collège de Rennaz a été équipée d'un panneau interactif, selon les directives reçues. Le matériel fonctionne bien. Le réseau wifi a été adapté pour son bon fonctionnement. Les enseignantes et les élèves sont très contents.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ *Pénurie d'électricité et de gaz :*

Mme Muriel Ferrara fait remarquer qu'après le Covid, c'est la guerre en Ukraine qui fait vivre de nouvelles peurs : l'augmentation du prix de l'électricité, l'augmentation du coût de la vie en général, un manque d'électricité annoncé pour les mois de janvier à mars 2023, sans oublier de parler du manque de gaz prévu, selon les calculs de la Confédération, pour les mois d'octobre (déjà) à mars.

Son intervention avait été écrite avant de savoir qu'une interpellation dans ce sens serait déposée. Elle informe que la Municipalité a décidé de ne pas mettre de décorations lumineuses de Noël, ni sur les candélabres, ni sur les sapins de Noël. Par contre, la traditionnelle distribution de sapins est maintenue le 10 décembre. Elle déconseille de l'illuminer avec des lumières électriques. Il a été également décidé de diminuer le chauffage dans les locaux administratifs.

En ce qui concerne l'éclairage public, les nouveaux luminaires de la traversée du village ont une intensité dégressive. Pour les autres candélabres, ils sont trop vieux pour pouvoir être réglés. Des renseignements sont pris auprès de la Romande Energie afin de trouver une solution, éventuellement de les éteindre de 24h00 à 5h00 du matin. Il y a toutefois certaines restrictions à voir avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) au niveau des routes cantonales et des passages piétons. De plus, la Municipalité n'aimerait pas que la population ne se sente pas en sécurité dans la nuit totale.

➤ *Matériel informatique :*

En ce qui concerne notre informatique, la Municipalité a dû investir quelques milliers de francs afin de mettre à jour le parc. En effet, lors de l'audit de Cyber Safe, il s'est avéré que le matériel de l'administration était quelque peu obsolète.

➤ *Repas des aînés :*

Le repas des aînés est fixé au samedi 3 décembre 2022. Les personnes concernées recevront une invitation personnelle par courrier.

➤ *Location et sous-location d'un logement via une plateforme :*

Mme Muriel Ferrara informe que le 15 mars 2022 le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques, loi qui est entrée en vigueur le 1er juillet, et qui concerne la location ou la sous-location de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergements en ligne tel qu'Airbnb.

Les principaux éléments de cette révision légale sont les suivants :

- 1) Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales.
- 2) Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs.
- 3) Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes.
- 4) Les communes sont chargées de la surveillance du respect du cadre légal sur leur territoire.
- 5) Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'à lors loué en la forme traditionnelle.

Ce qui veut dire que si quelqu'un envisage cette solution, une demande de mise à l'enquête publique pour la modification de l'affectation de son logement devra être déposée. Pour un locataire, une autorisation de son propriétaire devra être demandée.

➤ *Inauguration de la place de jeux :*

Mme Muriel Ferrara est déçue quand elle voit le manque d'intérêt pour le suivi « des dossiers ». En effet, la participation à l'inauguration était faible. Elle remercie toutefois les conseillers et conseillères qui se sont déplacés.

➤ *Soirée cinéma*

Elle fait également part de son désappointement quant au peu de participants à la projection du film le samedi soir. C'est dommage pour la Commission d'animations du village qui s'est investie. Elle la remercie pour son implication dans la vie villageoise.

7. Préavis no 10 / 2021 – 2026 : travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur Mme Nicole Cosandey. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

M. Olivier Pautrel relève une petite phrase en page 4 du préavis qui l'a interpellé : « *Ce planning présuppose que plusieurs étapes soient préalablement franchies, ... que les services de l'Etat soient réactifs.* ». Il espère que ce planning présupposé soit réactif.

Mme Muriel Ferrara relève que normalement les services du Canton ont trois mois pour rendre leurs avis sur le plan d'affectation communal. Il a fallu attendre plus d'une année pour avoir un retour.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 10/2021-2026 ;
- **oui** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de finalisation du plan d'affectation communal ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 80'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement, soit CHF 16'000. – par an durant 5 ans par prélèvement sur le compte 9282.00 « études et investissements futurs ».

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

8. Préavis no 11 / 2021 – 2026 : réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante

La lecture des rapports est entendue par l'Assemblée : pour la commission ad hoc, rapporteur Mme Jessica Riedi-Savoyen et pour la Commission de gestion et des finances, rapporteur Mme Nicole Cosandey.

Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Le Président donne la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- **vu** le préavis municipal no 11/2021-2026 ;
- **oui** les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour, :

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection d'un collecteur d'eaux usées, mise en place d'une station de pompage sur la parcelle 222 et modification de la station de pompage existante ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement par un montant annuel de CHF 11'500.00 durant 10 ans par prélèvement sur le compte 9280.6 « Eputation ».

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée 25 oui, 0 non et 1 abstention, telles que présentées.

9. Interpellation « Rennaz, c'est du propre ! » de M. Olivier Pautrel

Selon l'Art. 57 du règlement du Conseil général, chaque membre du Conseil peut par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. Il informe par écrit, le Président de l'objet de son interpellation ; si celle-ci est appuyée par 5 membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

Plus de cinq conseillers ou conseillères soutiennent cette interpellation. M. Olivier Pautrel fait une synthèse de sa proposition. Une copie de l'interpellation a été distribuée par courrier et par e-mail avant la séance.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour développer l'interpellation séance tenante. Mme Muriel Ferrara répond aux questions déposées dans l'interpellation.

Les questions de la page 4 :

- La caméra fonctionne-t-elle, et selon quelle fréquence ?

Oui, les caméras sont en fonction 24h/24h. Toutefois, il faut savoir qu'il est difficile d'identifier les personnes. Elles se présentent souvent de dos ou avec un capuchon ou une casquette.

- Qui -et à quelle fréquence- en contrôle les enregistrements ?

Au début, un contrôle était effectué à chaque constat de dépôt illégal par une personne de l'administration officiellement désignée à cet effet, soit la secrétaire municipale, soit un des deux municipaux. La reconnaissance des personnes étant difficile, les contrôles se sont espacés. L'idée s'est posée de mettre une caméra pour voir les personnes de face. Cette demande doit être déposée auprès de la Préfecture et une certaine quantité de directives doivent être respectées.

- Au cours des dix-huit derniers mois, combien y a-t-il eu de contrevenants repérés, et combien y a-t-il eu de contrevenant-e-s identifié-e-s ?

Deux contrevenants ont été identifiés. Ils ont été convoqués pour être interrogés dans le cadre de l'ouverture d'une procédure pénale. Il est toutefois difficile d'amender les contrevenants.

- À combien une lettre d'avertissement a-t-elle été envoyée ?

13 lettres ont été envoyées après l'ouverture de sacs de poubelles sauvages et la découverte de preuves permettant d'identifier une personne.

- À combien une convocation à une audition a-t-elle été envoyée ?

8 comparutions d'audition ont été envoyées.

- À combien une amende a-t-elle été infligée, et combien ont-elles été payées ?

4 personnes ont été amendées et une a payé. La procédure est compliquée pour pouvoir amender une personne. Elle doit avouer sa faute. Il ne suffit pas de trouver une preuve.

- Quelle somme ces amendes représentent-elles ; à quel poste du budget est-elle reversée ?

Ces amendes sont dans le compte 11.431. Cependant, celui-ci englobe toutes les sentences municipales. On y trouve aussi les ordonnances pénales liées aux infractions de mise à ban.

Mme Muriel Ferrara comprend qu'il ait envie que le village soit propre. La Municipalité a le même souhait. Cependant quand on voit l'état de non-respect de l'Eco-point à certains moments, c'est affligeant d'avoir à faire ce constat.

Mme Muriel Ferrara explique que c'est une question d'argent. Le compte des déchets doit s'autofinancer. Elle rappelle que pour l'instant celui-ci n'est pas équilibré. Il y a plus de dépenses que de rentrées. Pour faire plus d'interventions ou de contrôles par le personnel de la voirie, il faudrait augmenter la taxe fixe ou le prix au kilo. Ces incivilités ne concernent qu'une petite partie des habitants du village, moins de 10% de la population. Faut-il vraiment se donner les moyens financiers pour résoudre ces problèmes ? Que souhaite faire le Conseil général ? Elle termine en expliquant que la Municipalité a un certain nombre de dossiers importants en cours et que pour l'instant elle ne peut s'investir plus sur le sujet.

M. Olivier Pautrel est parfaitement conscient de la complexité du problème. Il aimerait trouver une solution, mais pas seulement en parler. Les chiffres confirment ce qu'il imaginait. Faut-il construire quelque chose ensemble ?

En réponse à une remarque, Mme Arlette Borloz informe que les enfants sont sensibilisés sur le tri des déchets à l'école. Elle pense de son côté qu'il faudrait redonner une éducation aux parents. Elle a constaté que par exemple la benne à papier est utilisée pour jeter des objets en plastique et même des appareils ménagers.

M. Frédéric Rapin demande s'il serait possible de trouver une solution concernant les récipients plastiques laissés à l'Eco-point. Mme Muriel Ferrara explique qu'il est possible de les ramener auprès des magasins où ils ont été achetés. De plus, même s'ils sont volumineux, ils ne pèsent que peu de poids. Les habitants doivent les mettre dans les sacs poubelles.

M. Gérald Dumusc apporte un complément concernant les caméras. Il ne faut pas dire qu'elles ne servent à rien. Elles ont un effet dissuasif. Il a été constaté que pour le terrain de sport, l'utilisation de la caméra a été bénéfique.

Mme Khrystyna Mytsak suggère que le sujet soit abordé lors des réunions de parents à l'école. Elle trouve que la pose de poubelles le long de la route du Vieux-Séquoia est une bonne suggestion. Elle explique que la Commission d'animations souhaitait participer à la Campagne « Coup de balai » en mars, mais que le projet ne s'est pas concrétisé. L'idée sera réétudiée pour 2023.

Mme Nicole Cosandey propose à M. Olivier Pautrel de venir faire du bénévolat à l'Eco-point pour aider à son bon fonctionnement. M. Pautrel répond à sa pointe d'humour que c'est une bonne idée, mais est-elle réalisable ?

M. Fabio Lecci confirme que les élèves des écoles du Haut-Lac sont sensibilisés depuis la première année à la problématique des déchets. Comme il est interdit d'intervenir directement auprès des enseignants, il est possible de contacter l'Association des parents d'élèves et leur faire une proposition.

Mme Régine Bernet témoigne en tant qu'enseignante, que ce sujet sensible est bien traité avec les élèves et que c'est parlé en réunion de parents. Elle pense qu'il ne faut pas viser l'école, car le travail y est fait.

M. Olivier Pautrel, concerné, ne voulait pas dire que l'école n'effectue pas son travail. Il souhaite sensibiliser l'opinion et essayer d'agir.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. Interpellation « Débarras des objets encombrants ! » de M. Olivier Pautrel

Plus de cinq conseillers ou conseillères soutiennent cette interpellation. M. Olivier Pautrel fait une synthèse de sa proposition. Une copie de l'interpellation a été distribuée par courrier et par e-mail avant la séance.

En réponse à la question principale qui est de savoir s'il est possible d'organiser plus de samedis matin, Mme Carine Deladoey développe l'interpellation séance tenante.

L'organisation des samedis matin sont plus onéreux. Le transporteur doit entreposer les déchets à son dépôt avant de les amener à la Satom, car celle-ci est fermée le samedi. Il y a donc plus de trajets.

Mme Muriel Ferrara complète en expliquant que les employés communaux sont déjà sollicités par leur engagement auprès des pompiers. La Municipalité ne souhaite pas leur demander de travailler plus de samedi.

Concernant les horaires, ils conviennent à une grande palette d'habitants. La mise en place des débarras est conséquente, moins d'heures de présence n'est pas judicieux.

Mme Carine Deladoey confirme qu'un samedi est prévu en automne, soit le 8 octobre 2022. Une date est également programmée pour 2023.

En réponse à Mme Jessica Riedi-Savoyen sur la possibilité de faire une déchetterie en commun avec les communes voisines, Mme Muriel Ferrara explique qu'un projet est en début de discussion avec Villeneuve qui souhaite réaliser une nouvelle déchetterie. Dans l'idéal, il aurait fallu faire une déchetterie des cinq communes, mais le projet ne s'est pas réalisé. Chacun a travaillé de son côté.

Mme Carine Deladoey confirme à Mme Sarah Bornet qu'elle a approché le municipal de Villeneuve en charge du dicastère. Une étude doit être réalisée. La question principale est de savoir si les habitants de Rennaz seront d'accord de se déplacer.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Interpellation « Pénurie d'énergie(s) – Et si on passait à l'action ? » de Mme Sarah Bornet

Plus de cinq conseillers ou conseillères soutiennent cette interpellation. Une copie de l'interpellation a été distribuée par courrier et par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara développe l'interpellation séance tenante. Elle rappelle qu'elle a répondu à une partie des questions énoncées dans l'interpellation lors de ses communications municipales en point 6 de l'ordre du jour.

La Municipalité est bien consciente de l'annonce de cette pénurie et des conséquences à envisager. Un plan de continuité est en cours de préparation. Un plan type va être transmis par la préfecture pour voir si les différentes problématiques ont été pensées et comment elles peuvent être résolues. Celui-ci sera ensuite transmis à la Préfète pour validation d'ici au 15 novembre.

La Confédération et les cantons se préparent à des scénarios extrêmes. Des consignes de solutions pour économiser sont déjà transmises par les médias. Dans un premier temps, il s'agirait toutefois d'appeler à des économies volontaires, avant d'éventuelles restrictions. Une campagne de prévention va être menée.

Concernant l'éclairage public, il est prévu de mettre au budget des nouveaux luminaires. Un délai d'attente devra être pris en compte pour la livraison.

Pour les enseignes lumineuses, notre règlement sur les procédés de réclame traite de la question. Celles-ci doivent être éteintes de 23h00 à 6h00, sauf pour un lieu comme le Fun Planet quand il est ouvert. Des courriers ont déjà été envoyés pour demander à des commerces de faire le nécessaire pour respecter ce règlement. Lors de nouvelles demandes, il est précisé à chaque fois les horaires d'illumination.

Concernant la question sur le PECC, le Plan énergie et climat communal qui est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises, lancé en 2009, la Municipalité a répondu qu'elle ne participera pas en raison d'un manque de personnel. Il est difficile pour les petites communes de mettre ce plan en application. La Municipalité est en attente du retour du Canton pour avoir une base de travail ou pour savoir comment faire.

Une des plus grandes peurs est que les STEP soient privées d'électricité. C'est un grand problème. M. Christophe Roumier transmet quelques informations reçues par le biais de son travail et les conséquences. Une station d'épuration ne peut s'arrêter pendant plusieurs heures. Des fiches d'information sont éditées par la Confédération concernant la pénurie d'électricité et de gaz.

M. Gérald Dumusc explique que la luminosité des candélabres de la route du village sera baissée à 20% la nuit et sera en télégestion dès l'installation de la nouvelle armoire dans la troisième phase des travaux. Pour le reste du village, les installations sont trop anciennes, ce n'est pas possible de le faire. D'autres mâts vont être changés. C'est l'occasion de mettre à jour l'éclairage public.

En réponse à Mme Stéphanie Luneau, Mme Muriel Ferrara répond qu'un courrier a été envoyé à la société Prodega pour leur demander de baisser la lumière de leur parking. Il a été répondu que beaucoup de camions livrent la nuit et que c'est pour une raison de sécurité que les lumières sont allumées.

Mme Nicole Cosandey demande s'il est possible d'obliger les commerçants à tout arrêter. Mme Muriel Ferrara répond que la Municipalité attend les directives du Canton. La Municipalité n'intervient pour l'instant que sur les enseignes lumineuses.

M. Ludovic Angéloz propose de sensibiliser les propriétaires de panneaux solaires à poser une batterie de secours. La Municipalité va y réfléchir.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Divers et propositions individuelles

Assistant de sécurité publique (ASP), M. Olivier Pautrel

M. Olivier Pautrel demande si le futur ASP aura autorité de contraindre.

M. Pierre Henri Légeret répond que l'ASP peut amender directement une infraction par le biais d'une amende d'ordre. Cependant, il ne peut pas arrêter un prévenu ou l'obliger à présenter sa pièce d'identité.

Formation du Conseil général, M. Olivier Pautrel

En réponse à M. Olivier Pautrel, il est répondu que tous les membres du corps électoral peuvent faire partie du Conseil général, sauf les membres de la Municipalité. Il n'y a donc pas de limite de minimum ou maximum de conseillers ou conseillères.

Traversée du village, carottages de l'enrobé, Mme Stéphanie Luneau

En réponse à Mme Stéphanie Luneau, M. Gérald Dumusc explique que les carottages sont réalisés en général où il y a les plus grandes déformations de la route. Comme un problème a été découvert, des carottages complémentaires ont alors été exécutés pour pouvoir traiter l'ensemble du problème.

Commission d'animations, Mme Khrystyna Mytsak

Quelques rendez-vous :

- La fête d'Halloween est prévue le samedi 29 octobre 2022.
- La distribution des sapins de Noël avec la Municipalité le 10 décembre 2022.

Concernant la soirée cinéma, la Commission a eu des retours positifs. Elle envisage de réitérer l'expérience. Le choix du film a été pensé pour les adultes, mais adapté aussi pour les enfants.

M. Yvan Burnier transmet que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 13 octobre 2022.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h55 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général



Le Président
Yvan Burnier

La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 4 octobre 2022

Modifié, le 13 octobre 2022